Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260505-20260428_077-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 28 avril 2026

Délibération n°2026-077	Classification 5.3 Désignation de représentants
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS	

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt deux avril deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, au Patronage Laïque, Rue Jules Ferry à Pont-l'Abbé,

Présidence : Stéphane LE DOARÉ Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Secrétaire : Marie-Pierre LAGADIC Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 27
Rapporteur : Laurent MOTREFF Nombre de Votants (liste en annexe) : 28

EXPOSE :

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-33, L2121-21 ;

Le conseil municipal doit procéder à la désignation de membres ou de référents pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code général des collectivités territoriales et des textes régissant ces organismes.
La désignation des membres ou référent doit être effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder.
Il s'agit tout particulièrement de désigner des représentants du conseil municipal pour siéger au sein des Associations et organismes extérieurs suivants :

ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLÉANT
Comité Locale des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisance (CLUPIPP)	M. Marc DEFACQ	M. Anthony Le Bec
Syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance de Cornouaille	M. Marc DEFACQ	M. Anthony LE BEC
Correspondant Incendie et Secours	M. Stéphane LE DOARÉ	M. Laurent MOTREFF
Syndicat Départemental D'Énergie du Finistère « SDEF »	M. Stéphane LE DOARÉ	M. David DURAND
Référent ENEDIS	M. David Durand	M. Stéphane LE DOARÉ
VIGIPOL/POLMAR	M. Marc DEFACQ	M. Laurent MOTREFF
Commission d'information et de concertation relative au dragage du port de Loctudy	M. Marc DEFACQ	M. Anthony LE BEC
Comité de jumelage Pont-l'Abbé/Schleiden	M. Jacques TANGUY	Mme Marie Pierre LAGADIC
Finistère Ingénierie Assistance	M. Stéphane LE DOARÉ	Mme Valérie DRÉAU

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260505-20260428_077-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée pour désigner les membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein des organismes ou associations ;
- **FIXE** un représentant titulaire et un représentant suppléant pour chaque organisme ou association précité.

Fait à Pont l'Abbé le 29 avril 2026.

Délibération certifiée exécutoire par LE MAIRE,
Stéphane LE DOARÉ



Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet *« lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »*.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260505-20260428_077-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
MOTREFF Laurent	X		
FOLGOAS Victoire	X		
HIRIART Yann	X		
ROZEN Adèle	X		
TANGUY Jacques	X		
DREAU Valérie	X		
LE BEC Anthony	X		
COSSEC Sophie	X		
FURIC Jean-Baptiste	X		
MARC Hélène	X		
DURAND David	X		
GUEGUEN Viviane	X		
RICHARD Jean-Luc	X		
BRAULT Annie	X		
DEFACQ Marc	X		
DURAND Lou		X	
LECOMTE Gaëtan		X	POUVOIR à Marie-Pierre LAGADIC
GOYAT Ségolène	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
ROBERDEL Alosia	X		
TINCQ Alain	X		
LE GOFF Aurélie	X		
CANEVET Yves	X		
COOPER Laurent	X		
RIBEIRO Christel	X		
GALIANA Olivier	X		
DE RECHNIEWSKI Pauline	X		

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 27
Nombre de Pouvoirs : 1

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Aurélie Larnicol, assistante de direction